

Orsay

CONSULTATION CITOYENNE
Du 07 au 31 janvier

VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE !

QUEL PROJET POUR NOTRE COEUR DE VILLE ?



@ORSAY NOTRE VILLE

ORSAY CONNECT
L'APPLI

www.mairie-orsay.fr

SOMMAIRE

Edito	P.3
Une démarche concertée et maîtrisée	P.4
Un cadre de vie préservé et une dynamique d'avenir	P.6
Projet A	P.8
Projet B	P.10
Projet C	P.12
Projet D	P.14
Projet E	P.16
De nouvelles étapes de concertation	P.18

ÉDITO



Madame, Monsieur,

Le centre-ville concerne tous les Orcéens, il est un lieu de rencontre et d'échange, c'est pourquoi ce document est distribué à tous.

J'ai décidé, comme nous nous y étions toujours engagés, de poursuivre la concertation avec tous les Orcéens sur l'avenir de notre coeur de ville. Nous nous sommes dotés des outils qui permettent de maîtriser son devenir et d'éviter les opérations au coup par coup. Ainsi, à chaque étape, nous vous proposons un cadre de dialogue. Si les riverains et les commerçants à proximité bénéficieront d'une attention toute particulière, chacun sera écouté, chacun pour donner son avis. Nous avons pris en main notre avenir commun à travers la démarche que nous avons lancée.

La première phase d'échange nous a permis de définir, ensemble, les grands principes du projet que nous souhaitons. C'est à partir des conclusions tirées collectivement que cinq candidats ont fait leurs propositions.

Place publique, conservation de maisons anciennes, stationnement, chemin piéton à travers le centre-ville... le cadre était fixé, il a été respecté et a donné lieu à des propositions multiples.

Nous rentrons donc dans une seconde phase. Pour son lancement, le 12 novembre dernier, vous avez été environ 200 personnes à venir échanger de manière constructive. Je vous en remercie. Nous aurions pu sélectionner les projets qui nous paraissaient les plus solides, nous avons choisi de tous vous les présenter afin de recueillir vos avis. Nous procéderons ensuite au choix de l'équipe retenue. S'ouvrira alors une nouvelle étape de concertation qui donnera donc lieu à de nouvelles modifications du projet. C'est une exigence supplémentaire que nous avons formulée à l'ensemble des candidats.

Ainsi, nous choisirons une équipe en fonction du projet présenté mais nous jugerons également de sa solidité, de sa capacité à adapter son projet aux demandes qui seront formulées lors de la concertation, mais aussi de la robustesse des équilibres financiers présentés. Je suis ambitieux pour Orsay mais je suis aussi prudent, ce sujet est trop important pour l'avenir de notre ville.

Vous pourrez le constater à travers la lecture de ce document, les atouts potentiels pour notre commune sont nombreux et les atouts pour que notre centre-ville soit encore davantage vivant, humain, dynamique, bien réels.

Je vous invite donc à vous exprimer à travers ce document que vous retrouverez également en version numérique.

Bien fidèlement,

David Ros,
Maire d'Orsay



UNE DÉMARCHE CONCERTÉE ET MAÎTRISÉE

LE CHOIX D'UN PROJET MAÎTRISÉ

Soucieuse de donner une cohérence d'ensemble aux projets menés au cœur du centre-ville et d'éviter les constructions au coup par coup, la municipalité s'est dotée depuis 2009 d'un périmètre d'étude portant principalement sur le secteur dit de « l'îlot de la Poste ».

Pour garantir la maîtrise du projet, la Ville a par ailleurs mis en place une Opération d'Aménagement et de Programmation (O.A.P.) au sein du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) et a établi une convention de partenariat avec l'Etablissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF). Celui-ci a pour mission de procéder aux acquisitions foncières des parcelles en mutation au sein de l'îlot du cœur de ville.

LE PÉRIMÈTRE DU PROJET : L'ÎLOT DE LA POSTE



LE CALENDRIER DU PROJET

— PROJET
— CONCERTATION

2009

2016

Définition du périmètre d'étude et début du partenariat avec l'EPFIF

mars / avril
Diagnostic

mai / septembre
Elaboration des grands axes du projet et de scénarios

13 avril
Présentation du diagnostic

24 mai au 29 septembre
Ateliers thématiques et réunions publiques

UNE 1^{ère} CONCERTATION EN 2016 POUR DÉFINIR LES GRANDS PRINCIPES DU PROJET

Une première étape, menée en 2016 avec les Orcéens sur la base de plusieurs ateliers thématiques et 4 réunions publiques, a permis d'échanger et de définir ensemble les grands axes du projet pour le cœur de ville.

Trois grands principes ont pu ainsi être définis :

- Une place publique sur le site actuel de La Poste.
- Des liaisons piétonnes facilitées grâce à la création de passages à travers l'îlot de La Poste.
- La conservation du patrimoine historique de la ville.

Cette 1^{ère} phase de concertation a ainsi permis de poser les bases du cahier des charges de l'appel d'offres auprès des candidats.

POURQUOI LE CHOIX D'UN PROJET PUBLIC ?



LE CHOIX DE LA MAÎTRISE ET DE LA COHÉRENCE

- ✓ Une concertation continue
- ✓ La conservation du patrimoine identifié
- ✓ Une construction maîtrisée
- ✓ Une harmonie architecturale
- ✓ Des liaisons piétonnes
- ✓ Une offre de stationnement adaptée
- ✓ Une dynamique commerciale prise en compte et renforcée
- ✓ Une place publique pour les Orcéens



LE CHOIX DU LAISSER FAIRE

- ✓ Pas de concertation
- ✓ Des projets au coup par coup
- ✓ Pas de place publique
- ✓ Pas de réflexion globale sur le stationnement en centre-ville
- ✓ Des projets privés sans cohérence pouvant aboutir à environ 250 à 300 logements construits
- ✓ Moins d'animation commerciale
- ✓ Pas de passages piétons

EN COURS

2017 | 2018

Automne
Elaboration d'un scénario approfondi

17 novembre au 6 décembre
2^{ème} ateliers thématiques
et réunions publiques

Janvier 2017 à été 2018

- Appel à candidatures
- Sélection de 5 opérateurs parmi 33 candidats.
- Lancement d'une consultation resserrée sur le cahier des charges.

Eté 2018

- Dépôt de 5 projets distincts par les candidats le 27 juillet
- Analyse par les services de la commune accompagnés par un AMO (Aménagement 77)

DES ORIENTATIONS CLAIRES : UN CADRE DE VIE PRÉSERVÉ ET UNE DYNAMIQUE D'AVENIR

La 1^{ère} étape de concertation avec les Orcéens a permis d'esquisser les grands axes d'un projet d'aménagement en cœur de ville. Conformément à ses engagements, la ville a établi, sur cette base, un cahier des charges fixant un cadre exigeant et des choix clairs sur les principes d'aménagement retenus.

Ainsi, la consultation lancée auprès des candidats s'est appuyée sur les orientations suivantes issues de la concertation :

LE MAINTIEN DE LA POSTE ET LA CRÉATION D'UNE PLACE PUBLIQUE SUR SON SITE ACTUEL

Au carrefour des rues de Paris, Verrier et Boursier, une nouvelle place verra le jour et deviendra un lieu de rencontres et d'animations et donnera ainsi davantage de vie à notre centre-ville. L'activité de La Poste (bureau de Poste et banque postale) sera conservée dans ce cœur de ville.

LA RÉHABILITATION ET LA CONSERVATION DU PATRIMOINE EXISTANT

Partie intégrante de l'identité et de l'Histoire de notre ville, certaines maisons à valeur patrimoniale et à proximité immédiate du projet seront conservées et réhabilitées. Il s'agit des bâtiments situés au 28, 36 bis et 38 rue de Paris. De manière générale, les nouvelles constructions devront également s'inscrire harmonieusement dans le paysage architectural du centre-ville. Les linéaires de leurs façades devront être limités ainsi que la hauteur des bâtiments qui ne pourra excéder un maximum de 15 m.



LE DÉVELOPPEMENT DES LIAISONS PIÉTONNES GRÂCE À LA CRÉATION DE PASSAGES A TRAVERS L'ÎLOT

Le projet devra clairement permettre les liens avec les continuités piétonnes situées à proximité grâce à des cheminements intérieurs dédiés aux piétons et cyclistes.



LE RENFORCEMENT DE L'OFFRE COMMERCIALE

Tout d'abord, ce projet rendra notre centre-ville encore plus attractif pour les commerces existants. Par ailleurs, de nouveaux commerces renforceront la dynamique et enrichiront l'offre pour les Orcéens.



LA CRÉATION D'UNE OFFRE DE STATIONNEMENT ADAPTÉE

Le projet retenu devra proposer, en plus des places de parking pour les résidents, une offre adaptée aux besoins des Orcéens.



PROJET A

Ce premier projet présente une architecture plutôt contemporaine, avec des bâtiments de 2 à 3 étages (+ combles) jouant avec la diversité et alternant des toitures composées de petites tuiles de différentes teintes avec des terrassons en zinc. Le choix des matériaux pour la façade se porte principalement sur la pierre claire (anstrud) et la pierre meulière ainsi que des enduits talochés. Pour les menuiseries extérieures le projet privilégie le recours au bois et à l'alu.

LES LOGEMENTS

150

logements

Surface moyenne
des logements

63,6m²

SHAB moyen

10%

des logements sont « à prix maîtrisé » soit 10 % à 15 % en dessous du prix normal.

LES COMMERCES

3

cellules commerciales dont
la poste.

Une surface totale de

900 m²

- Commerces proposés :
un commerce tourné vers
l'alimentaire et un commerce
type brasserie.

- Proposition d'investisseur
commercial si souhaité
(ou possibilité de vente des
locaux)

LE STATIONNEMENT

286

places sur 2 niveaux de
sous-sol

- Entrée côté Futaie,
sortie côté « îlot des cours »
- Offre de stationnement
résidentiel mutualisée
- Quelques places en
extérieur ainsi qu'un parking
spécifique et aérien pour
La Poste.

LES ESPACES PUBLICS

Une place publique
d'environ

650 m²

et une proposition
de voirie partagée.

RÉHABILITATION DU PATRIMOINE

Proposition d'**espaces associatifs**
et de **vie citoyenne** au 28 rue
de Paris ainsi que d'une **crèche**
et d'une **maison de santé** au 36
rue de Paris.

**En phase chantier, le 28 rue
de Paris accueillera une Maison
du Projet.**

LES + EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Certification :
Niveau excellent du Label NF Habitat
en Haute Qualité Environnementale (HQE),
BBC rénovation pour les bâtiments réhabilités
et BBC – Efficacité 2017 pour les bâtiments
neufs.

Économies d'énergie :
- Respect des normes RT2012 -13%,
- Objectif d'atteindre le niveau Énergie 2
du label E+C- ("énergie plus, carbone moins")

VARIANTE

Les candidats ont fait part de leur c
de logements en réduisant parallèle





capacité à s'adapter. Ce candidat peut réduire le nombre
ment le nombre de places de parking.



PROJET B

Ce second projet présente une double écriture architecturale, à la fois d'inspiration classique, en particulier autour de la place publique, et aux allures plus contemporaines dans son cœur d'îlot. Les bâtiments d'un à 3 étages alternent des toitures végétalisées avec des toitures plus traditionnelles en tuiles ou zinc. Les façades se composent pour leur part d'enduits à la chaux ou de parement pierre en fonds de loggia, ainsi que de pierre de meulière, en rez-de-chaussée.

LES LOGEMENTS

86

logements

Surface moyenne
des logements

69 m²

SHAB moyen

LES COMMERCES

3

cellules commerciales dont
La Poste pour une surface
totale de

1000 m² SU

- Commerces et
services proposés :
Restaurant au 28 rue de
Paris, brasserie et magasin
bio ainsi qu'une maison
médicale.

- Proposition d'investisseur
commercial si souhaité
(ou possibilité de vente des
locaux)

LE STATIONNEMENT

115

places sur 1 niveau
souterrain et

11

places aériennes.

- Entrée et sortie parking
côté Futaie.
- Offre de stationnement
résidentiel mutualisée.

LES ESPACES PUBLICS

Une large place publique
d'environ

1200 m²

et une proposition
de voirie partagée.

RÉHABILITATION DU PATRIMOINE

Proposition d'aménagement
pour l'accueil d'un **restaurant**,
d'un **cabinet médical**
et de **gîtes partagés**.

**Réhabilitation en habitation
et revente du 38 rue de Paris.**

LES + EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Economies d'énergie

- Respect des normes de construction RT
2012-20 %

- Objectif d'atteindre le niveau Énergie 3
du label E+C- ("énergie plus,
carbone moins")

- Equipement d'une chaudière bio-masse en
sous-sol qui couvrira 80 % des besoins
en chaleur.

Recours à des matériaux bio-sourcés
(bois, isolant sous toiture)

Recours à un béton incorporant un taux
supérieur à 20 % en granulats recyclés.



VARIANTE

Les candidats ont fait part de leur nombre de place de stationnement





capacité à s'adapter. Celui-ci peut augmenter le
à 174 en augmentant le nombre de logements à 99.



PROJET C

Cet autre projet fait le choix délibéré d'une architecture résolument contemporaine, avec des maisons sur toit et des bâtiments jusqu'à 3 étages (+ combles) alternant toitures en zinc et terrasses végétalisées. Les matériaux proposés privilégient les parements en pierre et en brique moulée ainsi qu'en béton de chanvre avec des enduits en façade et des surfaces commerciales vitrées en rez-de-chaussée.

LES LOGEMENTS

133

logements

Surface moyenne
des logements

65 m²

SHAB moyen

20%

de grands logements
« à prix maîtrisé » soit 10%
en dessous du prix normal.

LES COMMERCES

6

commerces dont La Poste
pour une surface totale de

931 m² SDP

- Services proposés :
des boutiques de shopping
(prêt-à-porter, beauté), un
magasin de surgelés,
de la restauration et des
services.

- Proposition d'investisseur
commercial si souhaité
(ou possibilité de vente des
locaux)

LE STATIONNEMENT

249

places sur 2 niveaux de
sous-sol

- Entrée sortie du parking
côté Futaie.
- Offre de stationnement
mutualisée et optimisée.

LES ESPACES PUBLICS

Une place publique
d'environ

650 m²

et une proposition
de voirie partagée.

RÉHABILITATION DU PATRIMOINE

Les espaces réhabilités
accueilleront à terme des
logements en accession
à usage de résidence principale.

**En phase chantier, la maison
du 38 rue de Paris accueillera
la Maison du Projet.**

LES + EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Certifications : Niveau excellent du label NF
Habitat en Haute Qualité Environnementale
(HQE) et niveau argent du label
Bâtiment Durable Francilien

Economies d'énergie : respect des normes
RT 2012 - 20%, un des bâtiments est prévu
en construction passive pour de plus fortes
économies d'énergie

Choix de matériaux bio-sourcés et réutilisation
des briques de façade de La Poste.





PROJET D

Ce projet offre la perspective d'une architecture plutôt contemporaine avec quelques éléments de rappel d'un habitat plus traditionnel. Les choix de matériaux de surface portent ainsi sur un revêtement alternant un parement en meulière et de pierre blanche, de larges surfaces vitrées ainsi qu'un enduit blanc. Les bâtiments de 3 étages à 3 étages + combles disposent en outre de toitures pentes d'aspect traditionnel en attique. L'un des bâtiments, et les derniers étages de l'opération, sont toutefois envisagés en structure bois.

LES LOGEMENTS

111

logements

Surface moyenne
des logements

62,8m²
SHAB moyen

13%

de l'offre de logements « à
prix maîtrisé » soit 15 % en
dessous du prix normal.

LES COMMERCES

3

cellules commerciales
et La Poste pour

1300 m² SU

- Commerces et services
proposés : magasin de
produits bio, café littéraire,
commerce de musique,
conciergerie, restaurant,
crèche et/ou un pôle
médical.

- Proposition d'investisseur
commercial si souhaité
(ou possibilité de vente
des locaux)

LE STATIONNEMENT

199

places sur 2 niveaux
de sous-sol et
9 places visiteurs

- Entrée sortie côté
Futaie.
- Offre de stationnement
mutualisée et optimisée.

LES ESPACES PUBLICS

Une place publique
d'environ

1050 m²

et une proposition
de voirie partagée.

RÉHABILITATION DU PATRIMOINE

Proposition d'un **restaurant**
28-30 rue de Paris avec une
extension coté place publique

Proposition d'un **pôle médical**
ou une **micro-crèche** pour le 36
bis rue de Paris.

**Projet de cession pour vente,
après rénovation, du 38 rue
de Paris à destination de
logements individuels.**

LES + EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Certification niveau base NF
Habitat en Haute Qualité
Environnementale (HQE)

Economies d'énergie -
respect des normes de construction
RT 2012 (niveau simple)

Réalisation d'un des bâtiments
entièrement en structure bois.

VARIANTE

proposée par le candidat.
Celui-ci peut réduire le nombre de places
parallèlement le nombre de places



logements en réduisant
les surfaces de parking.



VARIANTE

proposée par le candidat

PROJET E

Ce projet composé de bâtiments de 3 étages (+ combles), privilégie une architecture plutôt contemporaine avec quelques éléments plus traditionnels ainsi que la présence de toitures végétalisées. Les choix de matériaux portent ainsi sur un revêtement alternant un parement en meulière en rez-de-chaussée aux côtés d'un bardage en bois et des enduits en façade. Plus en cœur d'îlot, le projet présente également de grandes surfaces vitrées.

LES LOGEMENTS

121

logements

Surface moyenne
des logements

68,9

m²
SHAB moyen

Proposition de "logements à vie" à destination des familles, permettant "d'acheter" son logement 30 à 40 % moins cher.

Accession à prix maîtrisé pour une quinzaine de logements avec une décote de 8%.

LES COMMERCES

4

commerces d'une surface totale de

500

m² SU
en plus de la poste

- Services proposés : un café en cœur d'îlot, un restaurant sur la place, des professions libérales et des bureaux d'activités en co-working (espace de travail partagé).

- Proposition d'investisseur commercial si souhaité (ou possibilité de vente des locaux)

LE STATIONNEMENT

261

places sur 2 niveaux de sous-sol

- Entrée Futaie sortie Paris.
- Possible mutualisation de l'offre de stationnement.
- Vente de

80

places de stationnement à la Ville.

LES ESPACES PUBLICS

Une place publique d'environ

600

m²
et une proposition de voirie partagée.

RÉHABILITATION DU PATRIMOINE

Proposition d'un café ou restaurant, en cœur d'îlot, au 36 bis rue de Paris.

Projet de cession pour vente, après rénovation, du 28 rue de Paris et de la Maison du vétérinaire à destination de logements individuels.

LES + EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Certification de base au NF Habitat en Haute Qualité Environnementale (HQE)

Economies d'énergie -
-Objectif d'atteindre le niveau Énergie 2
(du label E+C- ("énergie plus, carbone moins"))

Recours à des isolants écologiques et récupération des matériaux issus des démolitions (mineur)





DE NOUVELLES ÉTAPES DE CONCERTATION

CHOIX DU CANDIDAT : UNE CONSULTATION OUVERTE À TOUS, DU 7 AU 31 JANVIER 2019

La démarche de concertation entre dans une nouvelle phase avec la présentation des projets proposés par plusieurs candidats et la sélection de celui qui sera en charge de réaliser le nouveau cœur de ville.

Nous vous présentons ainsi, au sein de ce document, les principaux axes des projets urbains proposés par 5 groupements d'urbanistes distincts. Il s'agit d'une présentation synthétique des dossiers transmis par les candidats, qui sont chacun constitués d'environ 150 pages.

Une réunion publique, à laquelle ont participé près de 200 personnes, s'est également tenue le 12 novembre dernier afin de présenter ces 5 projets et lancer la nouvelle phase de concertation.

Sur cette base, du 7 au 31 janvier prochains, chaque Orcéen(ne) est ainsi invité(e) à exprimer son avis à l'aide du questionnaire joint à cette brochure ou bien par Internet via une plateforme spécialement dédiée en ligne : participez.mairie-orsay.fr

LE CALENDRIER DES PROCHAINES ÉTAPES

— PROJET
— CONCERTATION

2018

Designation du groupement chargé de réaliser le projet

12 novembre
Réunion publique
de présentation des projets

2019 | 2020

Etude, procédure administrative, phasage, préparation et lancement des travaux

Concertation régulière jusqu'à l'achèvement du projet
7 au 31 janvier 2019
Consultation publique

2023

Date prévisionnelle de fin des travaux

JUSQU'À L'ACHÈVEMENT DU PROJET : UNE CONCERTATION RÉGULIÈRE À L'AIDE DE NOUVEAUX OUTILS

Une fois l'équipe retenue sur la base du projet présenté, une nouvelle étape de concertation s'ouvrira au sein de laquelle de nouvelles modifications pourront être apportées.

Pour cette phase : un lieu de présentation des projets sera mis en place, des consultations numériques seront proposées, de nouveaux ateliers et des nouvelles rencontres organisés...

Un nouvel ensemble d'outils sera développé pour permettre à tous les Orcéens d'exprimer leurs avis.

Il est à noter que des projets de ce type nécessiteront, à ce stade, un équilibre économique qui ne permettra pas de tout réaliser mais **les propositions et idées exprimées dans le cadre de cette démarche concertée donneront toutes lieu à un dialogue et potentiellement à des adaptations.**

Cette nouvelle étape devrait permettre une conception aboutie du projet dans les 12 à 18 prochains mois.

PETIT LEXIQUE D'URBANISME



BBC :

La norme BBC (Bâtiment basse consommation) se réfère à un bâtiment dont l'émission de gaz à effet de serre est fortement réduite par rapport aux habitations standards.

Le label BBC a été créé en 2007 suite au Grenelle de l'Environnement. Son objectif est de diviser la consommation d'énergie par 4 d'ici à 2050.

SHAB :

Il s'agit de la Surface Habitable qui est la somme des surfaces des pièces d'un logement.

A la différence de la Surface De Plancher (SDP) ou SHON (Surface Hors Oeuvre Nette) qui est la surface administrative d'un habitat, utilisée pour le calcul des impôts.

SU :

La Surface Utile (SU) est un mode de calcul de la surface d'un local d'habitation, qui va au-delà de la simple surface habitable pour prendre en compte tous les éléments annexes à cette habitation qui ne constituent pas le logement à proprement parler.

HQE :

La certification NF HQE™ permet de distinguer des bâtiments dont les performances environnementales et énergétiques correspondent aux meilleures pratiques actuelles. Cette certification concerne les phases de programmation, de conception et de réalisation pour des bâtiments neufs et en rénovation.

OPÉRATEUR IMMOBILIER :

Un opérateur immobilier est une entreprise ou un groupement d'entreprises remplissant à la fois les rôles d'aménageur, promoteur, investisseur et constructeur.

ILÔT DE LA POSTE :

Un îlot urbain, est un ensemble de parcelles, bâties ou non, constituant une unité de lieu dans l'espace urbain. Il s'agit ici plus précisément de l'îlot urbain autour de l'actuel bureau de Poste.

LABEL E+C-

Il s'agit d'un label pour contribuer à la lutte contre le changement climatique pour la construction neuve.

Afin de généraliser les bâtiments à énergie positive et à faible empreinte carbone, l'État a lancé ce label dédié à la valorisation de ces deux objectifs : le label Énergie + Carbone - (E+C-).E+C-

PLU :

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le document de référence fixant les dispositions d'urbanisme sur le territoire de la commune pour les 10 à 15 prochaines années. Il remplace le traditionnel Plan d'Occupation des Sols (POS). Vous pouvez le consulter en détail sur le site de la ville : www.mairie-orsay.fr

RT 2012

Tous les logements dont le permis de construire a été déposé depuis le 1er janvier 2013 doivent respecter la Réglementation Thermique 2012 (RT2012). L'objectif est de réduire de 50 kWh/m²/an contre 150 kWh/m²/an la consommation énergétique des constructions neuves.

COMMENT PARTICIPER ?

1 En complétant et en retournant avant le 31 janvier 2019 le questionnaire joint au centre de cette brochure :

- ▷ en le déposant à l'accueil de la mairie ou du service urbanisme de la commune
- ▷ ou par voie postale à l'adresse suivante :

Mairie d'Orsay
2 place du général Leclerc, BP 47
91401 Orsay

ou bien

2 Par Internet, en répondant avant le 31 janvier 2019 au questionnaire sur la plateforme spécialement dédiée et sécurisée grâce au dispositif national FranceConnect :

- ▷ Rendez-vous sur la plateforme à partir du site de la ville www.mairie-orsay.fr ou en saisissant directement l'adresse url participez.mairie-orsay.fr
- ▷ Connectez-vous à la plateforme grâce au dispositif **FranceConnect** en utilisant tout simplement votre compte utilisateur déjà existant (identifiant et mot de passe) pour l'un des services en ligne suivants :

- ameli.fr (CPAM)
- impots.gouv.fr
- idn.laposte.fr (La Poste)
- **Mobile Connect et moi**
- msa.fr (Mutualité sociale agricole)

Si vous n'avez jamais utilisé l'un des services ci-dessus, il vous est possible de créer votre compte FranceConnect via le site de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie Améli à l'aide de votre numéro de Sécurité sociale et du code d'accès transmis par votre CPAM, ou via le site des Finances publiques : impots.gouv.fr en vous munissant de votre dernière déclaration de revenus et de votre dernier avis d'imposition sur le revenu.

- ▷ Complétez le questionnaire en ligne en vous laissant guider jusqu'à la validation de votre participation.

Mairie d'Orsay

2 place du général Leclerc, BP 47, 91401 Orsay
01 60 92 80 00 / contact@mairie-orsay.fr / www.mairie-orsay.fr